



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 21/2016

Vevey, le 24 août 2016

**Lancement d'une étude concernant l'amélioration des moyens et de l'organisation de la
Direction des Systèmes d'Information
Ouverture d'un compte d'attente**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Du fait des mutations en cours, les aspects informatiques sont de plus en plus présents dans tous les domaines de la vie des individus ainsi que dans le fonctionnement des organisations. En quelques années, des nouveautés comme la gestion des tablettes et des smartphones, la téléphonie IP, les accès à distance ou les périphériques d'impression, maintenant tous connectés au réseau informatique, sont venus s'ajouter aux tâches du service informatique.

Aussi, avec l'échec du projet de rapprochement/fusion du service informatique de Vevey avec celui de Montreux, la transformation du service informatique en Direction des systèmes d'information, avec l'incorporation du SIT, le manque de locaux adéquats pour la DSI, et les évolutions décrites dans le paragraphe précédent, il est temps de repenser la mission, les moyens et l'organisation de la DSI.

Sous l'impulsion de son nouveau municipal, M. Lionel Girardin, la Direction des systèmes d'information propose de lancer une étude dans le but d'aboutir à un préavis visant à mettre à niveau et actualiser l'organisation, la mission et les moyens de la DSI pour répondre aux besoins de l'administration communale, des citoyens, des entreprises, de la nouvelle Municipalité, et s'intégrer au mieux au programme de législature.

C'est la société Centrics Consulting SA, spécialisée dans l'organisation et des systèmes d'information et qui a entre autres réalisé l'état des lieux en 2015, dans le cadre de l'étude sur la fusion des services informatiques de Vevey et de Montreux, et a également piloté l'appel d'offre pour le remplacement de l'ERP, qui mènera cette étude en collaboration avec la DSI. On peut relever que, même si le projet de fusion des services informatiques a finalement avorté, cette société connaît très bien les problématiques et l'environnement de la DSI, ce qui permettra d'aller plus vite avec l'étude et de limiter les coûts de celle-ci.

L'objectif de l'étude consistera à décrire la nouvelle entité du point de vue de sa mission, de sa stratégie, de son organisation et des moyens nécessaires pour remplir ses tâches (ressources en personnel, locaux, notamment).

Cette manière de procéder inclura le programme des différents changements, un calendrier et une estimation des changements et peut être considérée comme le schéma directeur de la DSI.

Le financement de cette étude, dont le coût est estimé à CHF 30'000.--. se fera par l'ouverture d'un compte d'attente sur le préavis qui sera déposé au terme de celle-ci.

